



# Camping Les Abrias du Perche

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CAMPING LES ABRIAS DU PERCHE

1 –

**Inscription – Réservation** : Pour les Hébergements, toute inscription doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30%. De plus à votre arrivée un chèque de caution d'un montant de **450€** et un chèque de ménage de **90€** vous seront demandés, si aucune dégradation n'est constatée lors de l'état des lieux, et que le ménage à été fait, ils vous seront restitués avant votre départ.

Votre réservation est considérée comme définitive dès qu'elle à fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. Vous aurez à régler le solde de votre séjour à votre arrivée au camping, y compris la taxe de séjour.

Toutes demandes particulières non précisées en commentaire ne pourront être prises en compte et ne pourront faire l'objet d'aucune réclamation.

**Nos tarifs sont révisés chaque année (avec ou sans augmentation).**

Mode de paiement accepté : carte bancaire, virement, espèces, chèque bancaire à l'ordre du camping SG Les Abrias, chèque vacances ANCV.

Les réservations ne peuvent être modifiées qu'à réception d'une notification écrite du client (mail, courrier) et sous réserve de l'accord du camping. Le nombre de personnes indiqué pour chaque location est un nombre maximum sur l'emplacement (enfant et bébé compris). Toute déclaration inexacte sur le bulletin de réservation, notamment le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes sommes versées resteront acquises au camping. La réservation est personnelle : il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

**2 – Durée du séjour** : En ce qui concerne les emplacements nus, les arrivées se font après **15h** et **18h** et les départs avant 12h. **L'hébergement** est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat entre **15h** et **18h** jusqu'au jour du départ prévu avant **10h00**. Pour les horaires d'arrivée, si l'arrivée à lieu après 18h00 nous demandons en amont, la totalité du règlement du séjour + le chèque de caution + le chèque de forfait ménage. Nous devons être avisé de tout retard éventuel. Tout retard supérieur à 48h entraîne l'annulation de réservation. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

**3 – Inventaire - Entretien** :

Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler toute anomalie. Chaque location contient tout le matériel de table et de cuisine, protection de lits, oreillers et couettes/couvertures. Nous ne fournissons pas de linges (draps, torchons, serviettes...). Nous fournissons uniquement des alèses, draps et taie d'oreiller JETABLES. Toute tache non nettoyée sur le matelas, oreiller, couette, draps... sera facturé. **Le nettoyage de la location est à la charge du locataire. En fin de séjour, la location doit être restituée en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats si ce n'est pas le cas nous conserverons le chèque ménage que vous nous aurez remis à votre arrivée.**

Insectes : Avant sa mise en location, il a été procédé au nettoyage régulier de l'hébergement locatif.

Durant le séjour, ce sont les clients qui ont la charge de cet entretien. Si malgré les efforts et l'entretien régulier de l'hébergement, le locataire constate la présence d'insectes indésirables (du type araignées ou fourmis), il lui appartient, soit de faire le nécessaire, soit de prévenir le camping afin que celui-ci fasse le nécessaire. Si malgré les efforts de l'exploitant, le problème n'est pas totalement solutionné, et cela compte tenu notamment de la configuration des lieux, l'exploitant décline toute responsabilité et il appartiendra au locataire de faire utilisation, le cas échéant, de certains répulsifs, par exemple pour éloigner moustiques, punaises...

**4 - Annulation** : Toute annulation de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement. Pour tout séjour annulé avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au camping.

**5- Responsabilité** : La responsabilité du camping LES ABRIAS DU PERCHE n'est pas engagée en cas de vol, perte, dommage de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques. Aucun remboursement n'est possible si les prestations aquatiques sont fermées pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempéries, qualité des eaux, etc...)

**6- Taxe de séjour** : Les taxes de séjour instituées par la Municipalité ne sont pas incluses dans nos tarifs. Elles sont perçues par personne de plus de 18 ans et par jour.

**7- Prise de vue vidéo/coordonnées** : Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités, sans contrepartie et sans limitation de durée. En cas de refus, vous devez le notifier par écrit avant votre arrivée.

**8- Règlement intérieur** : Afin de faciliter le déroulement de vos vacances, le règlement intérieur est à votre disposition à la réception. Chaque personne séjournant sur le camping s'engage à en prendre connaissance, à l'appliquer et à le respecter.



# Camping Les Abrias du Perche

## **VIE INTERIEURE**

**Piscines** : Non surveillées, les enfants restent sous la surveillance de leurs parents. En raison des règles d'hygiène strictes imposées, les shorts de bain ne sont pas autorisés dans les bassins. Pour respecter cet endroit et la qualité de l'eau, il est interdit d'y pénétrer avec des chaussures, de la nourriture, des ballons, des matelas pneumatiques, des radios et des cigarettes.

**Aires de jeux enfants** : Les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents.

**Télévision** : le camping n'est pas responsable de la perturbation sur la réception des chaînes de télévision.

**Animaux** : Votre animal domestique est accepté tenu en laisse en permanence, jamais seul ni dans le locatif, ni sur l'emplacement et sur présentation du carnet de vaccination à jour. Le tatouage ou la puce sont obligatoires. Sont strictement interdits les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie. Les besoins fait dans le camping devront être ramassés.

**Propreté** : Il est interdit de fumer à l'intérieur des locations, les mégots de cigarettes ne doivent pas être jetés sur le sol mais dans les pots prévus à cet effet.

**Poubelles** : Déposez vos sacs poubelles dans les poubelles à l'entrée du camping

**Sécurité** : Possibilité de location de barbecue à charbon à la réception. L'utilisation de liquide inflammable est strictement interdite.

**Silence** : Le calme est demandé entre 23h00 et 7h00 par respect pour les autres locataires. La circulation des véhicules est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 22h et 7h (les barrières d'accès sont fermées entre ces horaires), vous pourrez laisser votre véhicule sur le parking extérieur à l'entrée du camping.

**Visiteurs** : Ils sont les bienvenus sous la responsabilité de leurs hôtes, sont priés de se présenter à l'accueil et d'acquitter, si nécessaire, la redevance prévue. Dans tous les cas, leurs véhicules devront stationner à l'extérieur du camping.

---

# Camping Les Abrias du Perche

Tel : 02 37 37 64 00 – Mail : [info@campingperchenormandie.fr](mailto:info@campingperchenormandie.fr) – Site : <http://www.campingperchenormandie.fr>  
S.A.R.L. au capital de 10000€ - Siret : 849 764 121 00018



# Camping Les Abriais du Perche